

### **Réforme des retraites : La CGT fait des propositions :**

À quel âge pourrai-je partir à la retraite ? Et avec quelle pension ? Bizarrement, le gouvernement refuse de répondre à ces deux questions que tous les salariés se posent. Pour les occulter, il dit vouloir faire une réforme « systémique » et passer d'un système par annuités à un régime de retraites à points. L'intérêt ? Cela permet de focaliser le débat sur la façon dont on organise le système de retraites plutôt que sur le contenu des droits, les « paramètres » de la réforme. Et au passage de faire diversion en fustigeant les « favorisés », les cadres, fonctionnaires, marins, cheminots ou autres régimes spéciaux.

**Pour assurer l'avenir de nos retraites par répartition, la CGT et son UGICT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens) ont des propositions pour :**

- Trouver de nouvelles ressources
- Créer une maison commune des régimes de retraites
- Prendre en compte les années d'études.

Vous pouvez aller plus loin et retrouver notre analyse et nos propositions sur le site internet de l'UGICT ([www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr))



### **Tout savoir sur votre salaire et votre fiche de paie :**



Derrière ce simple « morceau de papier » ou ce « simple fichier » appelé « fiche de paie » se cache un certain nombre d'enjeux. La défense de vos droits individuels, bien sûr, mais au delà, c'est aussi le financement de notre protection sociale : Sécurité sociale, retraite... On vous explique tout sur le salaire et sur votre fiche de paie.

La CGT vous explique, sur son site internet ([www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)), ce qu'est réellement le salaire, à quoi sert vos cotisations sociales qui sont en réalité une partie intégrante de votre salaire, quelles obligations l'employeur doit respecter mais aussi quelles propositions fait la CGT, avec notamment celle d'un SMIC à 1800€ brut et la reconnaissance et le paiement de votre qualification.

Vous pouvez aussi retrouver sur youtube ([https://youtu.be/saFLgtYIU\\_8](https://youtu.be/saFLgtYIU_8)) une vidéo qui vous permettra de lire et comprendre votre fiche de paie.



### **Métallurgie : Négociations sur les conventions collectives**

L'UIMM, le patronat de la branche, doit prendre ses responsabilités pour que les entreprises gagnent en attractivité de manière à fidéliser les salariés d'aujourd'hui et attirer les jeunes diplômés dont les qualifications sont indispensables.

Dans ce sens, les négociations nationales débutées il y a plus de 2 ans tournent le dos à ces objectifs. Jusqu'à présent l'UIMM fait pression sur les organisations syndicales afin d'obtenir des accords au rabais pour les salariés.



**Pour la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT (FTM-CGT) ces négociations sont, au contraire, l'occasion de gagner des nouveaux droits de haut niveau et notamment une Convention Collective Nationale.**

Pour aller plus loin, consultez le site de la FTM-CGT ([ftm-cgt.fr](http://ftm-cgt.fr)) .

## THALES : Agenda social 2019

**2 ACCORDS SIGNES EN AVRIL :** Deux d'accords ont été signés respectivement le 19 et 24 avril dernier.

- **L'accord Groupe sur la dépendance :** La CGT estime que cet aspect de la santé qu'est la perte d'autonomie devrait être pris en charge par la Sécurité Sociale, et donc un droit pour tous. Mais nous avons fait en sorte, par ce nouvel accord, signé le 19 avril 2019 entre la Direction du Groupe et la CGT, la CFE-CGC et la CFTC, que les salariés de Thales aient la meilleure couverture possible, en améliorant les droits de tous.
- **L'accord Groupe sur l'Anticipation :** Signé le 24 avril, il traite à la fois des démarches en continu, avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), et les démarches d'adaptation en cas de problèmes de charges ou de ruptures technologiques, avec le Gestion Active de l'Emploi (GAE).

**NEGOCIATIONS EN COURS :** Trois négociations sont actuellement en cours :

- **Accord Groupe sur la mobilité :** Cette négociation doit mettre en place un accord applicable à tous les salariés du Groupe, garantissant les mêmes droits en terme de mobilité individuelle, mais aussi de clarifier les modalités pratiques et les responsabilités des uns et des autres, entre société de départ et société d'accueil par exemple.
- **Accord Groupe sur les déplacements :** cette négociation, demandée par la CGT, devra concerner tous les salariés du Groupe, et couvrir tous les types de déplacements (déplacements très ponctuels, déplacements réguliers notamment d'un site à l'autre ou encore les missions plus longues chez les clients en France ou à l'étranger, ...). Pour la CGT cette négociation doit aussi permettre de discuter de la politique voyage du Groupe, qui pose de nombreux problèmes, mais aussi de questions d'équilibre vie personnelle/vie professionnelle, de responsabilité sociétale de Thales ou encore de questions d'impacts environnementaux.
- **Accord Groupe sur le temps de travail :** La négociation a débuté le 18 février 2019, avec comme objectifs pour la direction d'harmoniser tant le temps de travail que les différentes modalités d'application, pour l'ensemble des salariés du Groupe, aussi bien pour les ingénieurs et cadres via le forfait-jours, que pour les mensuels. La direction souhaite aussi apporter plus de souplesse, de flexibilité, de « liberté » pour les salariés. Mais vous que voulez-vous ? La CGT Thales a lancé une grande consultation des salariés du Groupe. Vous pouvez nous donner votre avis, vos besoins, vos revendications, sur notre site internet [coord.cgthales.fr](http://coord.cgthales.fr) ou directement avec le QR Code



### Actualité Thales Laval

#### Nouveaux outils : Pourquoi encore des déploiements non finalisés ?

Concur et Chronotime ont été déployés avec très peu de temps entre les deux, demandant aux salariés de s'adapter rapidement à des outils non finalisés, qui ne fonctionnent pas nominalement. Partout où ils sont déployés ces outils créent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent, du fait aussi des paramétrages trop restrictifs des règles d'application.

#### CET : Des interprétations de la direction non conforme à l'accord Groupe signé

Sur le site de Cholet, la direction a décidé, malgré les avertissements de la CGT, de diffuser à l'ensemble des salariés une note d'information sur l'utilisation du CET. Cette communication contenait des interprétations non conformes à l'accord Groupe, signé par la CGT notamment car il n'y a pas de nécessité d'avoir soldé tous ses congés ou RTT pour utiliser des jours placés sur le CET. Une réunion de suivi Groupe de cet accord aura lieu de lundi 3 juin, où la CGT portera tous les dysfonctionnements que nous remarquons. N'hésitez pas à nous contacter sur ce sujet.

#### Contacts CGT

UL CGT Laval : Carole Rouat : 06 06 88 10 55  
Métallurgie Mayenne : Gérard Brion : 07 83 23 40 75  
[cgtustm53@gmail.com](mailto:cgtustm53@gmail.com)  
CGT Thales : Gregory Lewandowski : 0673216018  
[cgt@thalesgroup.com](mailto:cgt@thalesgroup.com)

#### Sites web CGT

CGT Thales : <http://cgthales.fr> et  
<http://tcs.cgthales.fr>  
Vos droits : <http://www.thadis.com>  
Imagerie d'avenir : <http://imageriedavenir.fr/>